Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260427-D20260410-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
14 avril 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**17**
Votants	**18**
Procuration :	**1**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Étaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN, Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Étaient absents Isabelle CREIGNOU, absente excusée, pouvoir à Loïc BERNARD.
Alexandre PICART, absent excusé.

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN.

DÉLIBÉRATION N°2026-04-10

DESIGNATION D'UN REFERENT SANTE

5.3. Institutions et vie politique / Désignation de représentants

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'inscrire dans une démarche territoriale de santé, notamment dans le cadre du Contrat Local de Santé *(CLS)* du Pays de Morlaix,

Considérant la nécessité d'identifier un élu référent afin d'assurer le lien entre la Commune, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux de santé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

× ***DÉCIDE*** ***de désigner Mme Morgane LE BOULAIRE en qualité d'élue référente « Santé »,***

× ***DIT*** ***que la référente « santé » sera chargée :***

- → ***de représenter la Commune dans les instances ou réunions relatives aux politiques locales de santé,***
- → ***d'assurer le lien avec les partenaires (ARS, Pays de Morlaix, professionnels de santé, associations…),***
- → ***de suivre les actions inscrites dans le Contrat Local de Santé,***
- → ***de relayer les informations et enjeux de santé auprès du conseil municipal.***

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260427-D20260410-DE

× ***DIT*** ***que la présente désignation est effectuée pour la durée du mandat en cours,***

× ***DIT*** ***que M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à l'autorité concernée.***

Pour extrait certifié conforme
A Bodilis, le 29 avril 2026
Monsieur le Maire,
Guy GUÉGUEN

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 29 / 04 / 2026 *Affiché / mis en ligne le 30 / 04 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*